

Faire une réclamation auprès d'un conseiller Enim

Vous êtes mécontent ou insatisfait du fonctionnement de l'Enim ou du traitement de votre demande ?

Quel que soit l'objet de votre réclamation (qualité de l'accueil, délai de traitement ou gestion de votre dossier), prenez tout d'abord contact avec un conseiller Enim :

- depuis votre [Espace personnel Enim](#) [1] ;
- ou par courriel : ue.mine@ta.noitamalcer [2] ;
- ou [par courrier](#) [3] ;
- ou [par téléphone](#) [3] ;
- ou [en vous déplaçant dans l'un des accueils Enim](#) [3].

Dans la plupart des cas, cela permettra de résoudre le problème.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée suite à votre réclamation, ou si vous souhaitez des explications, des précisions complémentaires ou une nouvelle étude de votre dossier, vous pouvez faire appel au conciliateur de l'Enim. [En savoir plus](#) [4].

URL source: <https://www.enim.eu/lenim/faire-reclamation-aupres-dun-conseiller-enim>